

## **Charte d'utilisation des réseaux sociaux de la Ville de Limeil-Brévannes**

Les réseaux sociaux sont administrés par la Direction de la Communication de la Ville de Limeil-Brévannes et ils sont ouverts à tous.

Les échanges sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Messenger, Twitter, Instagram, Youtube) font l'objet d'une modération. Les modérateurs veillent au respect des échanges et se réservent donc le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé ou bloquer un profil en cas de répétition. La Ville de Limeil-Brévannes se réserve le droit d'intenter toute action en justice que jugée nécessaire au regard de la loi.

La modération exclue également tout propos contraire aux lois en vigueur.

Cela inclut, de façon non exhaustive :

- Les attaques ou insinuations contraires au respect du principe de laïcité, sur le genre et les opinions politiques.
- Les insultes, harcèlements, envers les personnes ou les organisations.
- Tout message obscène ou à caractère pornographique.
- Tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image ou qui enfreindrait toute autre disposition légale ou réglementaire en vigueur.
  - Toute attaque personnelle à l'égard des femmes, des hommes et des partis politiques.
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires, commerciales, religieuses ou sectaires
- La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés.
- Tout message hors sujet lié à la publication.

La modération doit veiller à préserver le caractère collectif des échanges.

Afin de favoriser les conversations, les participants sont également invités à veiller au contenu partagé et au bon usage de celui-ci :

- Avant de partager un commentaire, assurez-vous qu'il correspond bien au sujet de discussion.
- Comme la plupart des espaces de discussions virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous et référencés sur les moteurs de recherche interne aux réseaux sociaux ou externes (Google par exemple).
- Vérifiez la source des informations que vous partagez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs.

Les médias sociaux de la Ville de Limeil-Brévannes sont gérés sur les heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi. Ainsi, à l'exception des situations d'urgence, les réponses aux questions et aux commentaires se feront pendant cette période, dans un délai le plus respectable possible.

La Ville de Limeil-Brévannes se réserve le droit de modifier la présente charte d'utilisation sans préavis.